

# L'Autorité de la statistique publique

---

Claudine Gasnier  
Rapporteur de l'ASP



Juin 2015

# Les missions de l'ASP (1/2)

---

**Le décret n°2009-250 du 3 mars 2009 dans sa version consolidée au 26 juin 2014 précise les attributions de l'ASP :**

- l'ASP émet tout **avis** qu'elle estime utile pour garantir le respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites, en référence au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP)
  - ⇒ les avis ne sont que consultatifs, ils impliquent néanmoins l'ASP dans l'évolution du Service Statistique Public (SSP). Ils sont rendus après auditions.
- L'ASP s'assure que la conception, la réalisation et la diffusion des productions issues de l'exploitation, à des fins d'information générale, de données collectées par des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargé d'une mission de service public se font dans le respect des principes d'indépendance professionnelle, d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données
  - ⇒ processus de labellisation de statistiques publiques

## Les missions de l'ASP (2/2)

---

- L'ASP est consultée sur tout projet de décret relatif aux missions du SSP
- L'ASP est saisie pour avis sur les projets d'arrêtés portant reconnaissance de la qualité de Service Statistique Ministériel (SSM)
- L'ASP peut être saisie de toute question relevant de sa compétence par le président de l'AN, le président du CESE, le Premier ministre, le ministre chargé de l'économie, le président du Cnis ou le DG de l'Insee
- L'ASP, pour exercer ses missions, peut demander au DG de l'Insee de saisir l'inspection générale de l'institut et peut solliciter les autres corps d'inspection compétents par l'intermédiaire des ministres dont ces corps relèvent
- L'ASP entend 1 fois par an le président (ou la présidente) du Cnis et le DG de l'Insee sur les avis du Cnis et sur la réalisation des programmes statistiques annuels ou à moyen terme.

# Les principaux travaux engagés par l'ASP depuis sa création (1/3)

---

## 1- Des auditions de producteurs de statistiques publiques

- En vue de progresser dans le respect des principes du CBP
  - Indépendance professionnelle
  - Pertinence
  - Accessibilité et clarté, Secret statistique (accès aux données détaillées pour les utilisateurs, les chercheurs...)
  - Engagement sur la qualité, procédures statistiques adaptéesou dans le cadre d'un manquement au respect de certains principes
  - Impartialité et objectivité (rupture d'embargo par des membres du Gouvernement...)
  - Actualité et ponctualité (retard de publications...)
- Dans le cadre de candidature d'un service au statut de SSM ou dans celui du retrait d'un service au statut de SSM
- Dans le cadre de la labellisation de statistiques issues de sources administratives notamment pour accroître le champ des statistiques publiques à même de contribuer au débat public, par leur qualité et leur lisibilité publique

# Les principaux travaux engagés par l'ASP depuis sa création (2/3)

---

## 2- Des labellisations de statistiques issues de sources administratives

- Après une phase de transition, le décret « Gouvernance » du 12 janvier 2013
  - Il légalise la mission de l'ASP sur la labellisation et permet de mobiliser les compétences et les ressources du comité du label pour instruire la procédure de labellisation.
- L'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du comité du label de la statistique publique

Il crée une commission compétente pour donner les avis résultant de l'examen, pour le compte de l'ASP et à la demande de cette dernière, des processus d'exploitation et de diffusion, à des fins d'information générale, de données collectées par des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'une mission de service public. Ces avis sont transmis au Président de l'ASP qui peut délivrer aux processus un label d'intérêt général et de qualité statistique, en référence aux principes du CBP.

# Les principaux travaux engagés par l'ASP depuis sa création (2/3)

---

Les labellisations accordées par l'ASP depuis 2011:

- La statistique trimestrielle du prix du logement ancien en Île-de-France ([Avis du 21 juin 2011](#))
- Les statistiques trimestrielles de l'emploi de l'Acoss ([Avis du 29 septembre 2011](#))
- Les statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales produites par la Cnaf ([Avis du 3 octobre 2012](#))
- Les statistiques issues de la base des pensions du service des retraites de l'État ([Avis du 7 novembre 2012](#))
- Des statistiques produites par la Mutualité sociale agricole ([Avis du 4 juin 2013](#))
- Les statistiques des accidents de la route produites par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ([Avis du 4 juin 2013](#))
- Les statistiques portant sur les retraités et nouveaux retraités du régime général produites par la Cnav ([Avis du 28 décembre 2013](#))
- La série trimestrielle de l'Acoss sur la masse salariale du secteur privé et les séries mensuelles et trimestrielle de l'Acoss des déclarations uniques d'embauche des affiliés au régime général au niveau national ([Avis du 28 décembre 2013](#))
- La statistique mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ([Avis du 26 mars 2014](#))
- Les statistiques mensuelles des dépenses d'assurance maladie produites par la CNAMTS ([Avis du 18 juin 2015](#))

Autres labellisations envisagées

La statistique trimestrielle du prix des logements de province issue des bases notariales des notaires de province  
Les séries locales trimestrielles d'emploi et de masse salariale produites par l'ACOSS  
Des statistiques d'autres régimes de sécurité sociale

# Les principaux travaux engagés par l'ASP depuis sa création (3/3)

---

## 3- Un élargissement de la liste des indicateurs (ou des publications statistiques) dont la diffusion est annoncée dans un calendrier prévisionnel

Un calendrier annuel de la statistique publique est publié depuis le 1er janvier 2013 sur le site de l'Insee à l'adresse suivante:

<http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=presse/calendrier-structurel.htm>

- ✓ Il complète le calendrier existant des grands indicateurs de conjoncture
  - ✓ Il comporte des liens vers les calendriers de diffusion des sites des SSM  
(la majorité des SSM ont désormais mis en ligne des calendriers de diffusion prévisionnels)
  - ✓ Il comporte des liens vers les calendriers de diffusion des sites des organismes dont les productions statistiques ont été labellisées par l'ASP  
(deux organismes concernés pour le moment)
- 
- La liste des indicateurs ou des publications statistiques est revue chaque année et devra être étendue sur proposition de l'Insee (pour le SSP) à l'ASP (décision de l'ASP du 5 novembre 2010)
  - Les calendriers de diffusion devront aussi concerner les exploitations statistiques issues de sources administratives labellisées par l'ASP (décision de l'ASP du 5 novembre 2010)

# Modalités pratiques de fonctionnement de l'ASP

---

- L'ASP organise 4 séances par an :
  - En mars
  - En juin
  - En septembre ou octobre
  - En décembre

La séance de décembre est consacrée aux auditions du Président du Cnis et du Directeur général de l'Insee
- Un rapport d'activité est rédigé tous les ans et remis au Parlement, aux représentants de la Nation, aux grands corps de l'Etat, aux représentants de la statistique publique française et aux représentants de la statistique publique européenne
- L'ASP dispose d'un site Internet dédié, régulièrement mis à jour  
<http://www.autorite-statistique-publique.fr/>

# Éléments de programme 2015-2016 pour l'Autorité

---

- [Séance de juin 2015](#) : poursuite des auditions des petits SSM non auditionnés en 2014 : SSM défense et SSM Culture et Communication
- [Séance d'octobre 2015](#) : audition du SSM Sécurité intérieure un an après sa mise en place et audition du SSM Enseignement supérieur et recherche, créé par arrêté fin 2009
- [Séance de décembre 2015](#) : auditions de la Présidente du CNIS et du Directeur général de l'Insee
- [Séance de mars 2016](#) : suivi des recommandations de l'ASP dans le cadre de la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (DEFM), ré-audition du SSM DGFIP
- [Séance de juin 2016](#) : Renouvellement de la labellisation des indices trimestriels des logements anciens en Ile de France, labellisation des indices de province? Poursuite de la labellisation de séries produites par la CNAMTS
- [Séance d'octobre 2016](#) : renouvellement de la labellisation des séries trimestrielles d'emploi et de masse salariale produites par l'Acoss et labellisation des séries locales?
- [Séance de décembre 2016](#) : auditions de la Présidente du CNIS et du Directeur général de l'Insee

# Annexe : le contexte de la création de l'Autorité

---

- 2005 : le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP)
- 2007 : la revue par les pairs
- 2008 : l'inscription dans la loi du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques
- 2008-2009 : la création et l'installation de l'Autorité de la statistique publique (ASP)

# L'Autorité de la statistique publique

---

## Merci de votre attention !

Contact : Claudine GASNIER  
Tél. : 01 41 17 57 09  
Courriel : [claudine.gasnier@insee.fr](mailto:claudine.gasnier@insee.fr)



### **Insee**

18 bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris Cedex 14

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  

Informations statistiques :  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr) / Contacter l'Insee  
09 72 72 4000  
(coût d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

